

Politique régionale en faveur de la Biodiversité

Journée d'échanges et de rencontres
sur le bocage

Vendredi 28 novembre 2008 - Bouchemaine

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

(Une politique volontariste en faveur de la biodiversité et des milieux naturels ...

- **Adoptée** par le Conseil Régional les **26 et 27 janvier 2006**

- Ciblée sur les **compétences régionales** (Parcs naturels régionaux et Réserves Naturelles Régionales) et au travers de laquelle la Région souhaite favoriser la **concertation et la mutualisation des expériences** (conférence régionale Biodiversité)

Outre l'élaboration d'une stratégie concertée en faveur de la Biodiversité à l'échelle de la Région, cette politique vise également à **favoriser l'émergence d'initiatives locales** visant à restaurer et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages qui font la richesse de notre territoire.

(Un appel à projet annuel « Biodiversité »

Objectif : favoriser les expérimentations et les opérations exemplaires en faveur de la biodiversité

➤ **Qui peut répondre ?**

Associations, communes et EPCI

Les structures désignées chefs de file par la Région ne sont pas éligibles mais peuvent jouer un rôle important en terme de sensibilisation, d'animation

➤ **Quels types de projet ?**

- Amélioration et diffusion de la connaissance (Inventaires, éditions d'ouvrage,...),
- Restauration et mise en valeur d'espaces naturels,
- Elimination de points noirs paysagers,
- Mise en place d'outils de sensibilisation à la biodiversité (panneaux, sentiers, observatoires).

(Un appel à projet annuel « Biodiversité »

➤ Comment participer ?

Renvoyer un dossier constitué du formulaire de candidature, annexé au règlement de l'appel à projets régional, et des pièces justificatives demandées.

Le règlement et le formulaire de candidature de l'appel à projets 2009 seront téléchargeables sur le site de la Région à partir de juin 2009.

Date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} octobre 2009 (par voie postale uniquement)



(Un appel à projet annuel « Biodiversité »

➤ Quels financements ?

Le montant maximum de la participation de la Région est fixé à **80 % du coût de chaque projet**.

L'aide de la Région est plafonnée à 15 000 € par projet sélectionné (la Région pouvant accorder des aides d'un montant inférieur).

La décision de financement est prononcée lors de la Commission Permanente du Conseil Régional de **décembre** de l'année de lancement de l'appel à projets. Les opérations soutenues doivent être réalisées dans l'année qui suit cette décision de financement.

(Un appel à projet annuel « Biodiversité »

➤ **Quels critères de sélection ?**

- Projet utilisant, protégeant et valorisant les ressources patrimoniales, humaines et naturelles locales,
- Caractère exemplaire et reproductible du projet,
- Clarté de la méthodologie proposée dans la mise en œuvre des actions (analyse de la situation, organisation des acteurs du projet et répartition des tâches),
- Qualité et diversité des partenariats (les démarches collectives sont privilégiées),
- Intégration de l'action dans un document de planification, un projet environnemental à plus long terme et appropriation locale,
- Outils de suivi et d'évaluation prévus.

(Un appel à projet annuel « Biodiversité »

➤ En 2006

70 dossiers déposés et **17 retenus** pour une aide régionale globale de près de 183 000 €

Parmi lesquels, l'action menée par le *syndicat des producteurs de Saumur-Champigny*, qui a conduit à la plantation de près de 4 km de haies durant l'automne 2007 et la mise en œuvre d'outils de sensibilisation sur le sujet, ou encore celle portée par la *fédération départementale des chasseurs de la Mayenne* et a permis la création de quatre mares et deux plans d'eau temporaires sur le site bocager de la Vigneule.

(Un appel à projet annuel « Biodiversité »

➤ En 2007

Un souhait régional de favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la **préservation des zones humides**

17 dossiers déposés et **14 retenus** pour une aide régionale globale de 150 000 € dont des actions visant à identifier et restaurer des zones humides d'intérêt patrimonial sur des espaces bocagers, comme celles portées par les *CPIE Sèvre et Bocage* et *Logne et Grandlieu*.

(Un appel à projet annuel « Biodiversité »

➤ En 2008

Une thématique privilégiée : « **l'arbre, support de biodiversité et créateur de paysage** »

32 dossiers déposés soit une sollicitation régionale globale de près de 330 000 €.

Parmi ceux-ci, de nombreux projets concourant à :

- Une meilleure connaissance de l'intérêt patrimonial des espaces bocagers,
- Une restauration de la qualité paysagère et patrimoniale de certains espaces grâce à diverses plantations,
- Une préservation et une mise en valeur d'essences locales

Une **décision de financement régional** lors de la Commission Permanente du **15 décembre 2008**

(Un appel à projet annuel « Biodiversité »

- Une volonté régional de soutenir des actions conservatoires sur des espaces à haute valeur patrimoniale et visant un rôle d'exemplarité et de reproductibilité

Merci pour votre attention.

